

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026_38-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

N°DC-2026-38

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Objet : Désignation du délégué local des élus du CNAS pour le personnel des collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Mme Maud SIMONNOT

Secrétaire de séance : Mme Katy VERA

Pour le mandat 2026-2032, il convient de désigner de nouveaux délégués pour le Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS).

Ce comité permet la mise en place de prestations d'actions sociales à l'attention du personnel des collectivités territoriales.

Deux délégués doivent être désignés :

- Un délégué « élu »
- Un délégué des « agents ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DESIGNE** Monsieur Gilles DRÉANO comme délégué « élu » et Madame Anne-Claire ALARCON comme délégué des « agents » au sein du Comité National d'Action Sociale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

